

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Recommandations ou obligation légale :

- Code du travail article R 4224-15 et R 4224-16 - Arrêté du 14 février 92 relatif aux 1ers soins à donner aux victimes d'accidents électriques - Document de référence et guide technique INRS

Selon les directives des CARSAT, ces stages doivent se faire selon une périodicité de 24 mois (une journée) pour rester Sauveteur Secouriste du Travail

OBJECTIFS:

- Réactualiser les connaissances et revoir les comportements acquis au cours de la formation initiale

PUBLICS CONCERNÉS:

- Toute personne devant renouveler son certificat SST

PRE-REQUIS:

- Personnes formées en SST

LES MOYENS PEDAGOGIQUES:

- Pédagogie active, essentiellement basée sur :
 - des études de cas concrets (accidents de l'année écoulée ou intervention éventuelle des secouristes) - l'expérience des stagiaires
 - les compétences déjà acquise en formation initiale
 - des mises en situation
 - mannequins équipés pour réanimation cardio-pulmonaire (adulte, enfant, bébé)
 - Défibrillateur Automatique Externe (D.A.E.) (D.E.A., D.S.A.)
 - supports audiovisuels

PROGRAMME:

- **Le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité au travail**
- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession
Le rôle de sauveteur secouriste du travail. Le cadre juridique de l'intervention du SST
- **Protéger L'alerte aux populations.** Les dangers réels ou supposés, repère des dangers persistants. Supprimer ou isoler le danger
- **De protéger à prévenir.** Les dangers dans une situation de travail Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail
- **Examiner.** et mettre en œuvre l'action choisie en fonction du résultat à obtenir
- **Faire alerter ou alerter.** En fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- **De faire alerter à informer.** Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situations(s) dangereuse(s)
- **Secourir.** Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)

VALIDATION DE LA FORMATION: Contrôle des acquis théoriques.

DUREE TOTALE DE LA FORMATION: 7 heures